



# SALLE POLYVALENTE de MARSSAC-SUR-TARN

## Surfaces et capacité d'accueil

	SALLE A (côté bar)	SALLE B (côté scène)	SALLE B + SCENE	GRANDE SALLE (salle A + B)	GRANDE SALLE + SCENE
<b>Surfaces</b>	263 m <sup>2</sup> + 22 m <sup>2</sup> bar et plonge	263 m <sup>2</sup>	405 m <sup>2</sup> + 20 m <sup>2</sup> de loges	526 m <sup>2</sup>	710 m <sup>2</sup>
<b>Capacité d'accueil</b>	268 pers. debout 200 pers. assises	263 pers. debout 200 pers. assises	407 pers. debout 200 pers. assises	531 pers. debout 500 pers. assises	675 pers. debout 500 pers. assises

## Matériel mis à disposition

La mise à disposition de tables et de chaises est comprise dans le tarif de la location :

- Tables rondes 8 places (180 cm de diamètre)
- Tables rectangulaires 6 places (183 cm x 75 cm)
- Mange-debout (80 cm de diamètre)
- Chaises
- 1 Chariot de manutention de rangement
- 2 micros avec sono (sur demande)
- 1 console lumières (spots scène) (sur demande)
- Portants sur roulettes (sur demande)

L'espace bar comprend un évier, une plonge et 3 grands frigos (pas de four, ni micro-onde, ni lave-vaisselle, ni congélateur).

## Modalités de location pour les particuliers

Toute demande de location de la salle doit être effectuée par le biais du formulaire « Demande de location / Fiche technique événement ».

Pour être recevables, les dossiers complets de demande de réservation, comprenant l'ensemble des pièces justificatives doivent être déposés en Mairie au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation et au plus tôt 6 mois à l'avance.

Un état des lieux est réalisé lors de la remise des clés le vendredi à 14h.

## Pièces à fournir

- Règlement du tarif de la location (par chèque uniquement établi à l'ordre du Trésor Public)
- Chèque de caution de 1 500€
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile